**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 16 (1928)

**Heft:** 288

**Artikel:** Le pacte Kellog : une opinion féminine

**Autor:** Corbett Ashby, Margery I.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-259494

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

les grandes Associations féminines internationales ne failliront pas à la tâche qui leur incombe dans ce domaine. Car il y a là une question de solidarité féminine qui ne peut laisser aucune femme indifférente. Il sera intéressant d'entendre ce que dira sur ce même sujet Mlle Nallamathu, la jeune Hindoue dont nous parlions plus haut, et qui fera, également sous les auspices de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, une causerie sur la situation de *la Femme aux Indes*. (Voir le Carnet de la quinzaine.) La semaine qui séparera ces deux séances, ce sera Mrs. Corbett Ashby elle-même, qui fera le récit de son voyage féministe en Grèce et dans les Balkans, et qui aura ainsi l'occasion de rapporter ses observations sur le développement du féminisme dans ces pays.

A côté de la partie instructive, la sociabilité ne perd pas ses droits. Le grand dîner annuel en l'honneur des femmes déléguées, qui est organisé cette année par les huit Associations internationales membres du *Joint Standing Committee*, aura lieu le 6 septembre et constituera certainement une manifestation de premier intérêt, dont nous ne manquerons pas de rendre compte dans notre prochain numéro. Le Conseil International réunit le 8 septembre ses membres et ses amis avec les déléguées féminines à l'Assemblée, et lundi dernier, un thé donné dans le Bureau de l'Alliance pour le Suffrage en l'honneur de Mrs. Corbett Ashby et de Mme Malaterre-Sellier, a groupé dans une joyeuse et brillante atmosphère une centaine de personnes, féministes genevoises et étrangères, membres du Secrétariat, déléguées à l'Assemblée, journalistes, féministes de passage... Les deux Amériques, l'Asie, l'Australie étaient représentées, et bien peu de nations européennes manquaient à l'appel. Cela est singulièrement intéressant de sentir battre le pouls de la vie internationale dans ces occasions-là, où l'on prend mieux que jamais conscience de la magnifique solidarité et de la portée immense du travail féministe à travers le monde.

E. Gd.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons deux bonnes nouvelles féministes. La première, c'est que le Conseil de la S. d. N. vient de désigner Mlle Chantal, la fondatrice et la directrice bien connue de la Maison-Ecole d'Infirmières de la rue Vercingétorix (Paris), pour être chargée de l'enquête que va entreprendre la S. d. N. sur les meilleurs moyens de protéger les enfants en danger moral. Tous ceux de nos lecteurs qui connaissent Mlle Chantal se réjouiront avec nous de cet excellent choix, et lui adresseront comme nous leurs chaudes félicitations.

Et la seconde bonne nouvelle est que Mlle H. Forchammer, déléguée suppléante danoise à l'Assemblée, a été élue à l'unanimité vice-présidente d'une des six grandes Commissions de l'Assemblée. C'est la première fois que ce fait se produit, et il est significatif, la présidence de ces Commissions étant généralement attribuée à des hommes politiques en vue. A Mlle Forchammer, qui sera sans doute appelée à présider plus d'une fois la cinquième Commission, vont aussi nos chaudes félicitations.

# Le Pacte Kellog

## Une opinion féminine

*N. D. L. R.* — Nous sommes heureuses de pouvoir mettre sous les yeux de nos lectrices un article qu'a bien voulu écrire, spécialement à l'intention de notre journal, Mrs. Corbett Ashby, Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. Au moment où s'est produit un événement d'aussi grande importance dans l'histoire de notre civilisation que cette déclaration solennelle de renonciation à la guerre par 15 Etats, nous pensons qu'il est particulièrement intéressant de faire entendre une voix de femme, prouvant ainsi que les questions de politique internationale ne sont pas du tout, comme on nous l'assure souvent, le domaine exclusif des hommes. Et si, à juste titre, la Saffa domine durant ces semaines les préoccupations de beaucoup d'entre nous, c'est d'autre part un devoir, pour nous, suffragistes, de ne pas oublier les grands problèmes actuels, et de maintenir notre intérêt en éveil à leur égard.

Maintenant que le Pacte Kellog a été officiellement signé en grande pompe à Paris, il est intéressant de se rendre compte comment ce nouveau traité s'ajuste dans l'édifice de la paix, dont les fonctions sont constituées par la S. d. N.

Rappelons-nous d'abord que, longtemps déjà avant la guerre, un réseau de traités avait établi clairement les obligations mutuelles des Etats, à titre individuel, les uns envers les autres. Ces traités d'arbitrage entre les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Angleterre étant échus en 1928, leur renouvellement devenait de ce fait une urgente nécessité; aussi en avril 1927, le futur « Pacte Kellog » fut-il élaboré à la suggestion de M. Briand, que la France et les Etats-Unis devraient renoncer à la guerre comme instrument de politique nationale entre ces pays, et se mettre d'accord que tout différend surgissant entre eux ne pourrait être résolu que par des moyens pacifiques.

Après six mois de réflexions et d'études, M. Kellog suggéra à son tour que la France et les Etats-Unis fissent un effort commun pour persuader les grandes puissances de signer une déclaration analogue. La France hésita naturellement à accepter un changement si formidable à sa proposition première. Car s'il était relativement facile d'évaluer toutes les chances de guerre et de prévoir toutes les causes de conflits avec les Etats-Unis, et par conséquent de s'engager à une forme pacifique d'entente avec eux, c'était un problème tout autre que celui de renoncer à la guerre en faveur d'une solution pacifique de *tous* les différends avec *tous* les autres Etats.

La France suggéra en conséquence une « renonciation à toute guerre d'agression », puis retira cette proposition lorsqu'on se rendit compte qu'il était impossible de formuler une définition satisfaisante de ce terme. On objectera aussi qu'un pacte universel pour la renonciation à la guerre portait d'autre part atteinte à l'obligation d'assistance et de protection mutuelles à laquelle les Etats membres de la S. d. N. étaient engagés. 1. de par le Pacte de la S. d. N., 2. de par les traités de Locarno, et 3. de par les traités spéciaux qu'ils pouvaient avoir conclus, comme les traités de neutralité de la France. Deux formes de traités furent en conséquence soumis aux puissances pour étude:

1. le simple projet de traité original des Etats-Unis;

2. un projet plus compliqué émanant du gouvernement français et comportant 4 annexes:

*a*) l'explication que la renonciation à la guerre, en tant qu'un instrument de politique *nationale* n'était pas en conflit avec les obligations auxquelles avaient souscrit les grandes puissances d'user de la guerre si cela était nécessaire pour une action *internationale* (comme le prévoient le Pacte de la S. d. N. et les traités de Locarno;

*b*) l'explication que si un Etat manquait à son engagement, les autres étaient libérés de l'obligation de renoncer à la guerre en ce qui concernait cet Etat-là;

*c*) l'assurance que le nouveau traité ne modifiait aucun des accords internationaux déjà existants;

*d*) l'assurance que ce traité n'entrerait pas en vigueur entre deux pays avant que tous les Etats consultés l'aient signé.

La première difficulté était ainsi promptement surmontée. Chacun des pays et chacune des autorités internationales consultées déclara que les obligations établies par le Pacte de la S. d. N. pouvaient coexister avec le droit de défense nationale. En outre, puisque 17 sur 21 des Républiques américaines qui avaient déjà signé entre elles un traité analogue étaient membres de la S. d. N., un précédent important était créé de la sorte.

Pour obvier à la seconde difficulté, on invita les Etats signataires des Traités de Locarno à devenir les signataires initiants du Pacte Kellog. Ces invitations furent promptement acceptées, et la situation particulière de l'Empire Britannique fut reconnue par le fait que les Etats-Unis invitèrent les Dominions de l'Australie, du Canada, etc., à signer aussi le Pacte, indépendamment de la signature de l'Angleterre.

Mais sur les points suivants, les Etats-Unis ne purent pas accepter le point de vue français. Il était pourtant évidemment impossible de rattacher la simple déclaration opposée à la guerre du Pacte Kellog à des clauses peut-être secrètes de traités de neutralité français; et la suggestion de retarder l'en-

trée en vigueur du traité jusqu'à ce qu'il soit signé par le monde entier équivalait à la retarder indéfiniment.

Rassurée sur ces points, la France offrit Paris comme lieu de la signature solennelle. Une bonne volonté de paix saluerait ainsi l'arrivée dramatique du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, dans cette ville dont la mémoire est pleine de douloureux souvenirs. Cette collaboration amicale dans l'œuvre de la paix marque une phase nouvelle dans l'histoire de l'Europe, mais nous ne devons pas oublier qu'une solennelle renonciation à la guerre ne fait rien pour prévenir la naissance de conflits et ne pourra rien faire non plus pour les calmer.

C'est pourquoi nous ne devons pas nous leurrer de belles phrases. La valeur réelle du Pacte Kellog réside dans la façon dont il insiste sur le principe du règlement pacifique de tous les différends, et cela sans la clause de reserve concernant « l'honneur national », clause qui dans les traités précédents laissait la porte ouverte à la guerre. Par conséquent, le premier devoir de chacun des 15 signataires sera de conclure des traités d'arbitrage avec les autres signataires, et il paraît raisonnable d'attendre d'eux qu'ils décident de remettre les différends de nature juridique à la Cour de Justice de La Haye. Les 21 Républiques américaines nous ont donné là le bon exemple, puisque immédiatement après avoir signé un acte analogue, elles préparent des traités d'arbitrage entre elles.

Si nous tenons plus à la paix qu'au prestige, nous considérerons ce Pacte, non pas comme un rival de la Société des Nations, mais comme une magnifique victoire pacifique résultant directement des dix ans d'études préparatoires faites à Genève. L'avenir est ici dans nos mains. C'est de nous que dépend le sort du Pacte Kellog : s'il doit rester une sonore et grandiose déclaration de bonnes intentions, ou s'il doit ouvrir la voie à une transformation complète des relations internationales. Et cette décision, ce sont les peuples qui doivent la prendre. Car les gouvernements sont, ou timides, ou réactionnaires, ou encore paralysés par leurs propres responsabilités, et c'est pourquoi les résultats tangibles du Pacte doivent provenir de l'esprit démocratique des peuples. Il a déjà été décidé de renoncer à la guerre: achevons cette œuvre, et fortifions-la en complétant tout le système du règlement pacifique des conflits.

MARGERY I. CORBETT ASHBY.

# Les Congrès et réunions de l'été

## I. Le congrès du Service Social

Un seul esprit, un seul cœur, telle est l'impression bienfaisante que m'ont laissée ces séances d'un millier de participants venus de vingt-six pays différents s'entretenir de service social.

C'est à Paris, dans cette belle Salle Pleyel, vrai temple consacré à la musique — et qui maintenant n'est plus qu'un souvenir, puisqu'elle a été incendiée quelques jours après, — qu'était réunie cette belle assemblée, toute frémissante de vie et d'idées consacrées à l'humanité souffrante.

Le Congrès, qui a duré du 8 au 13 juillet, siégeait en séance plénière le matin; l'après-midi, les cinq sections, chacune de son côté, discutaient leurs travaux respectifs. Peu de discours officiels inutiles, ni de longues lectures de rapports, ceux-ci ayant été envoyés à l'avance à chaque congressiste.

La première section traitait de la définition du Service social, de son organisation, de son rôle vis-à-vis des autres institutions. La deuxième section avait pour sujet: les programmes d'enseignement et les Ecoles sociales. La troisième section étudiait le Service social des cas individuels; et la quatrième section, présidée, disons-le en passant, avec maestria par M. Albert Thomas, discutait le problème du service social tel qu'il se présente dans l'industrie: questions de chômage, allocations familiales, travail de la surintendante d'usine, etc. Enfin, à l'ordre du jour de la cinquième section figuraient: le service social à l'hôpital, dans les tribunaux et les prisons.

Vaste programme qu'il est impossible de résumer en quelques lignes, et du reste chacun pourra se procurer dans la suite les travaux. Je voudrais souligner simplement deux points relatifs à la préparation des « travailleurs sociaux », puisque c'est un fait avéré actuellement que, dans le domaine de la philanthropie, il faut de la méthode et de la science. On ne fait plus la charité comme dans le bon vieux temps. En effet, il ne s'agit plus simplement d'aide pécuniaire venant sûrement à point nommé, mais il s'agit surtout de rétablir l'équilibre moral d'un individu ou d'une famille, de leur aider à remonter le courant, de remédier à ses maux, et de préserver ses enfants. Œuvre difficile qui demande du travailleur social de la technique, des connaissances d'hygiene, d'économie domestique, de psychologie, de législation, etc., mais qui, bien plus, exige de celui qui s'y livre une vocation. S'il faut de la science sociale pour mener à bien une enquête et débrouiller un cas, il faut plus encore un amour vivant et agissant pour son prochain, afin d'obtenir sa confiance et pénétrer jour après jour dans sa vie privée. Travail de longue haleine qui pourra durer des années. Nous en avons eu un exemple bien vivant en visitant le *settlement* de l'abbe Viollet, au Moulin vert, à Paris. Là tout est mis en œuvre pour la reconstitution de la famille.

Ces deux faces de la question: science et vocation, préparation morale et religieuse, ont été admirablement traitées par Dr. G. Bäumer, de Berlin, et Mlle Chaptal, directrice d'une école d'infirmières de Paris.

L'élément féminin était bien représenté au Congrès: Mlle le Dr Mazarykova, de Tchécoslovaquie, le présidait; plusieurs femmes ont présenté des travaux, présidé des séances des sections, et nous avons plaisir à relever la facilité avec laquelle elles ont parlé et comme elles sont restées toujours bien féminines.

D'Amérique, de France, d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, etc., etc., nous avons eu des échos de tous les efforts tentés. Entendre parler des hommes et des femmes qui tous, avec ardeur, se sont mis au travail, creusent tant de problèmes ardus, tournent et retournent des questions d'une complexité inouïe, mais qui ont confiance en leur idéal, ce fut des plus encourageant. On ne nous a pas apporté des solutions, ni fixé des méthodes, mais nous avons appris que l'œuvre était belle, qu'il fallait la poursuivre.

En Suisse romande on sait relativement peu ce que c'est que le service social; on connaît vaguement ce terme générique, qui embrasse tout un programme d'action, mais on ne se représente pas encore très bien en quoi il consiste. Genève et Lausanne en ont un, mais de développement encore bien modeste. Ce fut donc particulièrement bienfaisant de se rencontrer avec cette armée de travailleurs qui ont créé des organisations d'entr'aide sociale, qui ont fait des expériences qui ouvrent des voies nouvelles à l'idéal chrétien. Service social, œuvre de régénération de la famille, terrain d'entente entre les institutions et les individus; service social, œuvre de paix entre les peuples, car n'était-ce pas émouvant d'entendre des représentants de ces nations qui ont vécu la grande guerre exprimer le désir ardent de leur cœur: travailler pour la paix! C'est un beau programme à réaliser.

Le prochain rendez-vous est fixé, dans quatre ans, à Amsterdam.

E. C. V.

* * *

## II. Le Xme Cours de Vacances suffragiste

*(16-21 juillet 1928)*

C'est à Rapperswil, la bien nommée *Rosenstadt,* qu'eut lieu cette année le Cours de vacances suffragiste. Une quarantaine de participantes de différents cantons y assistèrent. La Suisse romande, hélas! était à peine représentée; pourquoi? Manque d'intérêt, paresse? qui le dira? Mais, une fois de plus, les absentes eurent tort.

Sous l'experte et bienveillante direction de Mlle Lucy Dutoit, de Lausanne, et de Mlle Dr. Werder, de Zurich (remplaçant pendant la plus grande partie du cours Mlle Dr. Grütter, retenue à Berne par les préparatifs de la Saffa), ce Cours de vacances fut un nouveau succès. Gaîté, cordialité, entrain au travail ne cessèrent de régner, malgré la chaleur tropicale de ces premiers jours de canicule.

Chaque matin, dans une salle claire et fleurie à souhait par les aimables habitantes de Rapperswil — dont le chaleureux accueil contribua pour une bonne part à la réussite du Cours, — exercices de présidence, discussions, conférences, alternèrent agréablement. Les élèves traitèrent les sujets les plus divers: *Formation professionnelle des gardes-malades et des gardes d'aliénés; méthodes de travail dans les écoles américaines; associations ménagères; question des logements; biographie de Jos. Butler; les salaires féminins en Suisse; parents et enfants; essai d'organisation d'un Foyer d'ouvrières; réductions et libérations d'impôts accordés pour raisons sociales; la vie à Chypre,* etc., etc.

Les conférences publiques qui suivaient ces exercices réunirent généralement un nombreux auditoire. Mme Maria Waser, l'écrivain zuricoise bien connue, lut avec beaucoup de sentiment un chapitre d'un de ses romans inédits. Mlle Zellweger (Bâle) répondit à cette question: « Les femmes doivent-elles prendre position pour le droit de suffrage ecclésiastique? » — Oui, dit-elle avec chaleur, il y a là pour elles, non un droit, mais un devoir. Les mots de frères et sœurs ont été trop longtemps vides de sens. Que chacun comprenne enfin la nécessité d'un travail en commun. » M. Kellerhals, secrétaire à la direction du Département de Justice à Berne, parla de *la réforme pénitentiaire:* les prisons de femmes, en Suisse, laissent beaucoup à désirer. Il y a peu ou pas de maisons spéciales pour les détenues. Comme chaque canton ne compte qu'un petit nombre de prisonnières, on hésite à faire les frais de constructions nouvelles. M. Kellerhals souhaite la formation de groupements intercantonaux pour la création d'une ou deux maisons pénitentiaires pour femmes, répondant enfin aux exigences modernes. Mme Thommen (Zurich), une journaliste qui aime sa profession, nous parla de